



Ville de  
Mercier

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

**Règlement n° 2026-1058** intitulé « Règlement autorisant l'implantation de lieux de retour des contenants consignés dans certains secteurs commerciaux sur le territoire de la Ville de Mercier ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2<sup>ième</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : [direction.greffe@ville.mercier.qc.ca](mailto:direction.greffe@ville.mercier.qc.ca).

Donné à Mercier, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026

Denis Ferland, avocat  
Greffier